



# RAPPORT ANNUEL DE L'ACTION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE SUR LA RÉDUCTION DES USAGES ET IMPACTS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

2022, action des Chambres d'agriculture

[chambres-agriculture.fr](https://chambres-agriculture.fr)



**CHAMBRES  
D'AGRICULTURE**

# À propos

Les Chambres d'agriculture accompagnent les agriculteurs vers la transition des pratiques agricoles en visant une diminution de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires, tout en préservant la compétitivité technique et économique des exploitations agricoles. Ce rapport présente les actions conduites par le réseau des Chambres d'agriculture concernant le sujet de la réduction de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires.

Conformément aux dispositions du code rural sur les missions des Chambres d'agriculture, Chambres d'agriculture France (CDA France) rend compte annuellement des actions conduites par les Chambres d'agriculture pour accompagner la diminution de l'usage et de l'impact des produits phytosanitaires. Ce document présente donc les actions du réseau des Chambres d'agriculture sur cette thématique pour l'année 2022, et ne tient pas compte dans sa rédaction des évolutions du Conseil stratégique phytosanitaire (CSP).

Après avoir reprecisé les enjeux et le contexte, ce rapport est structuré autour des différentes missions suivantes :



**Conseil aux agriculteurs  
en individuel et en  
collectif**



**Formation des agriculteurs  
et des conseillers**



**Outil de transfert et de  
communication aux  
agriculteurs**



**Recherche et développement  
afin d'identifier et d'éprouver  
des pratiques et des systèmes  
plus économiques en produits  
phytosanitaires et performants  
économiquement**



**Référence et outils  
pour les conseillers**



Les liens présents au fil de ce document sont cliquables.

# SOMMAIRE

Enjeux, contexte et plan global phytosanitaires  
des Chambres d'agriculture

p.4

Note méthodologique

p.5



1.

Accompagner les agriculteurs

p.6



2.

Formation des agriculteurs  
et des conseillers

p.14



3.

Communication  
et transfert auprès  
des agriculteurs

p.18



4.

Recherche et développement

p.24



5.

Références et outils  
pour les conseillers

p.28

6.

Conclusion

p.31



# ENJEUX, CONTEXTE ET PLAN GLOBAL PHYTOSANITAIRES DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Selon l'article L513-2 - 14° du Code Rural et de la Pêche Maritime, Chambres d'agriculture France rend compte des actions menées par les établissements du réseau pour accompagner et promouvoir la réduction de l'utilisation et des impacts des produits phytopharmaceutiques, dans le cadre d'un rapport remis chaque année aux Ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement.

Les Chambres d'agriculture couvrent un périmètre très large d'actions :

- Des projets de recherche et d'expérimentation de solutions nouvelles qui vont jusqu'à l'accompagnement des agriculteurs par des actions individualisées de conseil.
- La réalisation d'actions de formation auprès des agriculteurs et des conseillers
- L'information sur la situation sanitaire des cultures mais aussi sur les solutions alternatives aux produits phytosanitaires disponibles et d'accompagnement de collectifs d'agriculteurs.

Ces missions peuvent être intégrées au plan Ecophyto ou se faire en parallèle, en bénéficiant ou non de co-financement publics.

Ce rapport donne une visibilité sur les actions conduites sur ces différents périmètres d'intervention par le réseau des Chambres d'agriculture en 2022. Il identifie l'impact de ces actions au travers du nombre d'agriculteurs touchés et donne à voir les moyens engagés par les Chambres d'agriculture sur ces missions.

## UNE STRATÉGIE SUR LES PHYTOSANITAIRES DES CHAMBRES D'AGRICULTURE POUR UNE ACTION COHÉRENTE AU SEIN DU RÉSEAU

Au-delà de la mission du réseau des Chambres d'agriculture désormais inscrite dans le Code Rural, et afin de mobiliser l'ensemble des actions réalisées pour accompagner les agriculteurs dans leurs transitions, les Chambres d'agriculture se sont dotées d'une stratégie sur les produits phytosanitaires nommée Plan global phytosanitaires des Chambres d'agriculture, stratégie validée par les instances de Chambres d'agriculture France en décembre 2018.

Cette stratégie vise à donner une cohérence d'ensemble aux actions conduites au sein du réseau des Chambres d'agriculture, de renforcer l'accompagnement des agriculteurs au travers du conseil individuel et collectif, et de la formation tout en mutualisant les ressources et les compétences du réseau.

De plus, dans le cadre de notre projet stratégique, une des ambitions est d'accompagner tous les types d'agriculture et tous les agriculteurs dans les transitions agricoles vers la multi-performance de leur exploitation. Dans ce cadre, les Chambres d'agriculture sont pleinement engagées pour réaliser des conseils stratégiques phytosanitaires et se sont fixées comme objectif d'en réaliser au moins 30 000 d'ici fin 2025.

# NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Les informations présentes dans ce rapport ont été collectées via une enquête envoyée auprès des référents régionaux des Chambres d'agriculture en charge des sujets sur la réduction de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires. Les informations et données chiffrées peuvent ainsi être inférieures aux résultats réels.

Cette enquête reprend pour la 4<sup>e</sup> année consécutive des indicateurs continus des actions des Chambres d'agriculture, permettant ainsi d'apporter quelques éléments d'évolution.

## DONNÉES COLLECTÉES

Le questionnaire est articulé autour de plusieurs thématiques :

- Le conseil individuel et collectif à l'usage des produits phytosanitaires ;
- Les collectifs d'agriculteurs ;
- La formation des agriculteurs et des conseillers ;
- Le transfert et la communication des méthodes alternatives
- La recherche et le développement avec le volet expérimentation ;
- Le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) et les références produites sur le terrain.

L'ensemble des indicateurs demandés pour les actions 2022, ont été également collectés en 2020 et 2021, avec l'ajout de nouveaux indicateurs jugés pertinents entre temps. Cela permet sur certains indicateurs de faire état de l'évolution des actions menées par les Chambres d'agriculture sur le volet de la réduction des usages et des impacts des produits phytosanitaires.

## PRÉCAUTIONS D'INTERPRÉTATION DES DONNÉES COLLECTÉES

Plusieurs modalités d'organisation existent au sein du réseau des Chambres d'agriculture et nécessitent pour chaque indicateur de préciser le nombre de départements concernés pour pouvoir comparer les données. Toutes les régions ont répondu à l'enquête mais certains départements ne réalisent pas l'ensemble des champs couverts par ce rapport. Dans le rapport, pour chaque indicateur, il est précisé le nombre de départements concernés. A noter que l'Île-de-France compte pour 4 départements, Paris et les 3 départements de la petite couronne ayant une activité agricole très limitée. Les résultats portent donc sur 92 départements métropolitains (et non 96) et 5 départements d'Outre-Mer.





# 1. ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS SUR LES QUESTIONS TECHNIQUES OU RÉGLEMENTAIRES

Le réseau des Chambres d'agriculture est un acteur majeur pour l'accompagnement des agriculteurs sur la conduite de leurs cultures dans un cadre individuel et collectif. Cet accompagnement, réalisé pendant la campagne et en interculture, permet d'accompagner à différents niveaux les agriculteurs :

- Co-construire, dans un cadre collectif, des systèmes de productions économes en produits phytosanitaires et performants économiquement. C'est par exemple le cas dans les groupes DEPHY, 30000, GIEE mais aussi dans certains groupes de développement centrés sur la diminution de l'usage des produits phytosanitaires.
- Partager collectivement les choix cultureux réalisés, les réussites, les échecs mais aussi les expérimentations à petites échelles réalisées par les agriculteurs. Ces objectifs sont le cœur des fonctionnements en collectif des Chambres d'agriculture, qu'ils soient cofinancés par des financements publics ou non.
- Répondre et accompagner sur des problématiques propres à l'agriculteur au travers d'un conseil individualisé.

Pour accompagner en individuel ou en collectif les agriculteurs,

**1 031** conseillers

de Chambres d'agriculture sont titulaires de leur Certiphyto conseil.

— un chiffre stable  
— depuis 2 an

1111 conseillers certifiés en 2021



## OBJECTIFS ET CIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF :

Le réseau des Chambres d'agriculture réalise le conseil à l'usage des produits phytosanitaires dans le cadre de l'agrément « conseil indépendant ». A ce titre il accompagne les agriculteurs mettant en avant les solutions alternatives dès lors qu'elles existent.

Dans le cadre de la séparation de la vente et du conseil, les Chambres d'agriculture s'organisent pour renforcer leur présence auprès des agriculteurs sur le conseil phytosanitaires, qu'il soit spécifique ou stratégique.

Cette ambition nécessite à la fois de renforcer les moyens humains consacrés à ces missions mais aussi d'augmenter la capacité de former les conseillers aux pratiques du conseil en lien avec la réduction des produits phytosanitaires.

▶ Pour répondre à cette ambition, le réseau des Chambres d'agriculture a pour objectif que l'ensemble des Chambres d'agriculture soit agréées « conseil indépendant » d'ici 2024.

▶ Les Chambres d'agriculture ont délivré en 2022 près de la moitié des CSP réalisés sur le territoire national.

Concernant l'accompagnement collectif, chaque année, chaque département a pour objectif de mettre en place un groupe sur une thématique innovante (objectif défini dans le cadre du projet stratégique des Chambres d'agriculture). Dans les thématiques, on retrouve notamment les collectifs innovants ayant pour objectif de réduire les intrants.

## 1.1. Accompagnement individuel

Toutes les Chambres, sauf en Guyane et à Mayotte, sont agréées par le Ministère en charge de l'agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires. Cet agrément permet de réaliser des conseils spécifiques ainsi que des conseils stratégiques à l'utilisation des produits phytosanitaires.

81 départements bénéficient via leur Chambre départementale ou régionale de l'agrément « multi sites » porté par Chambres d'agriculture France. Ces Chambres sont donc soumises à une démarche interne de suivi et de surveillance du référentiel phytosanitaire à échelle nationale, pilotée par Chambres d'agriculture France. Les autres Chambres sont couvertes par un agrément propre.

### LE CONSEIL SPÉCIFIQUE DANS LES CHAMBRES D'AGRICULTURE EN 2022

Le conseil spécifique dit "à chaud" est réalisé par écrit par des conseillers titulaires de leur Certiphyto conseil.

Ce conseil rapproché, territorialisé et individualisé, permet d'ajuster la protection des cultures, de la manière la plus fine possible, en mobilisant les bons leviers et en garantissant une production de qualité.

Sur **85 départements**, plus de **10 200 conseils spécifiques** ont été délivrés aux agriculteurs en 2022

Ce chiffre est stable par rapport à 2021, avec 10 370 conseils réalisés alors, mais le nombre de prestations est très disparate entre les régions (de 52 jusqu'à 2860 en France Métropolitaine).

Dans les départements au niveau desquels les Chambres réalisent un conseil individuel sur la protection des cultures,

**393** conseillers représentent **99 ETP** consacrés à cette mission.



C'est une diminution de

près de **30%**

(140 en 2021) concernant l'accompagnement individuel, pour des résultats proches voire similaires.

### LE CONSEIL STRATÉGIQUE À L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN 2022

*Données collectées auprès de 85 départements*

La loi EGALIM a introduit la séparation des activités de conseil et de vente (ou application) de produits phytosanitaires et a créé un nouveau conseil nommé conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires (aussi abrégé CSP) à partir du 1er janvier 2021.

Complémentaire du conseil spécifique, ce conseil se veut pluriannuel afin d'accompagner les agriculteurs dans une réflexion sur le déploiement de leviers pour réduire les usages et les impacts des produits phytosanitaires de manière durable. Les Chambres d'agriculture ont lancé des travaux dès le printemps 2019 pour construire un conseil répondant aux besoins des agriculteurs et aux exigences de la loi. En 2020, l'ensemble du réseau a travaillé au déploiement du conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires au travers d'une phase de formation des conseillers et de réalisation de conseils à blanc.

Suite à cette phase de formation et de test, les Chambres d'agriculture ont construit sur 2021 et précisé en 2022

leur offre de conseil pour répondre aux besoins des agriculteurs.

Une grille commune a été construite pour harmoniser le conseil entre les Chambres d'agriculture. Un chantier pour produire un outil numérique dédié au CSP a été constitué sur 2022, pour une livraison en 2023.

Les Chambres d'agriculture ont communiqué sur leur accompagnement proposé auprès des agriculteurs de leur département, mais très peu d'agriculteurs ont souhaité réaliser un conseil stratégique dès 2021. Une fois cette phase de lancement engagée les Chambres d'agriculture ont pu réaliser 3718 conseils stratégiques à l'utilisation des produits phytosanitaires en 2022, c'est 10 fois plus qu'en 2021 (avec 398 CSP réalisés). L'année 2022 a ainsi permis de préciser la définition de ce nouveau conseil aux agriculteurs et de mieux les accompagner.

Ces conseils ont été réalisés selon différentes modalités d'accompagnement. Ainsi, environ 40% des conseils ont été réalisés uniquement en individuel et 60% l'ont été avec une modalité

intégrant une approche collective.

Tous les accompagnements proposés sont basés sur le référentiel conseil et vont même au-delà des attentes, avec des modalités variables selon les attentes des agriculteurs et leurs besoins :

- Accompagnement individuel d'une durée comprise entre ½ journée et une journée : rendez-vous avec l'agriculteur + préparation et rédaction du plan d'action avec l'agriculteur.
- Accompagnement individuel qui vise également une reconception de système et/ou un bilan et suivi du plan d'actions de manière annuel allant de 1 à 1 jour et 1/2.
- Accompagnement avec une modalité collective qui peut varier d'une Chambre d'agriculture à l'autre. Cela permet aux agriculteurs de pouvoir échanger entre pairs sur leurs pratiques, et progresser collectivement. Le plan d'action est ensuite individualisé pour répondre aux problématiques de l'exploitation et de l'agriculteur.

## 1.2. Accompagnement collectif

Les Chambres d'agriculture sont pleinement engagées dans les démarches collectives visant à diminuer l'usage et les impacts des produits phytosanitaires. Les types de collectifs sont diversifiés : groupes de développement ou groupes d'innovation, DEPHY FERME, 30000, GIEE travaillant sur la réduction des produits phytosanitaires. Selon la forme du collectif ceux-ci peuvent bénéficier de co-financement public (OFB, Agences de l'eau) ou sont financés à 100% par les cotisations des agriculteurs.

 **Pour l'accompagnement visant les collectifs d'agriculteurs, les Chambres d'agriculture sont mobilisées dans 83 départements.**

On remarque en 2022 une nette baisse de l'accompagnement collectif. Une hypothèse est l'application de la loi de Séparation de la Vente et du Conseil. De nombreuses coopératives étaient engagées dans l'accompagnement de ces groupes aux côtés des Chambres d'agriculture mais toutes ces coopératives (sauf quelques exceptions) ont choisi la vente et la distribution plutôt que le conseil à l'usage des produits phytosanitaires. Les Chambres d'agriculture n'ont pas toutes pu assumer l'animation seules.

<b>plus de 146 ETP</b> en 2022	<b>pour accompagner</b> <b>plus de 10 080 agriculteurs</b> <b>sur les groupes</b> <b>(hors DEPHY) en 2022</b>	<b>Au travers de</b> <b>590 collectifs d'agriculteurs</b> tous dispositifs confondus (groupe de développement, 30000, GIEE, DEPHY ...) présentés ci-dessous.
<b>223 ETP en 2021</b> et <b>243 ETP en 2020</b>	<b>17 000 agriculteurs en 2021 et</b> <b>14 000 agriculteurs en 2020</b>	<b>816 groupes en 2021,</b> <b>741 groupes en 2020</b>

Le Ministère en charge de l'agriculture délègue à Chambres d'agriculture France la mise en œuvre du programme d'action du dispositif DEPHY au travers de la Cellule d'Animation Nationale (CAN) DEPHY ECOPHYTO. Cette cellule est rattachée à CDA France à titre fonctionnel et opérationnel. À ce titre, Chambres d'agriculture France mobilise un service dédié de 10 ETP responsable du pilotage opérationnel et de la gestion administrative du dispositif DEPHY, incluant les deux sous-réseaux FERME et EXPE. Cette mission est conduite en étroite collaboration avec l'animation régionale Ecophyto.



L'ensemble des informations sur les collectifs d'agriculteurs en transition vers l'agro-écologie est disponible sur le site [collectifs-agroecologie.fr](https://collectifs-agroecologie.fr), notamment sur la carte interactive qui permet de localiser les différents collectifs.

Une carte centrée sur DEPHY est également disponible :

<https://ecophytopic.fr/dephy/carte-interactive-dephy>





Action majeure du plan Ecophyto, le dispositif DEPHY, cofinancé par l'OFB, a pour finalité d'éprouver, valoriser et diffuser les techniques et systèmes agricoles réduisant l'usage des produits phytosanitaires tout en promouvant des techniques économiquement, environnementalement et socialement performantes, à partir d'un réseau national couvrant l'ensemble des filières végétales françaises et mobilisant toutes les parties prenantes du développement agricole, de l'enseignement, de la recherche et du transfert en agriculture.

Ce dispositif accompagne près de **2 050** exploitations dont 1 600 le sont par des conseillers de Chambres d'agriculture au travers de 122 groupes DEPHY Ferme, soit 65% des fermes animés par des conseillers de Chambres d'agriculture.

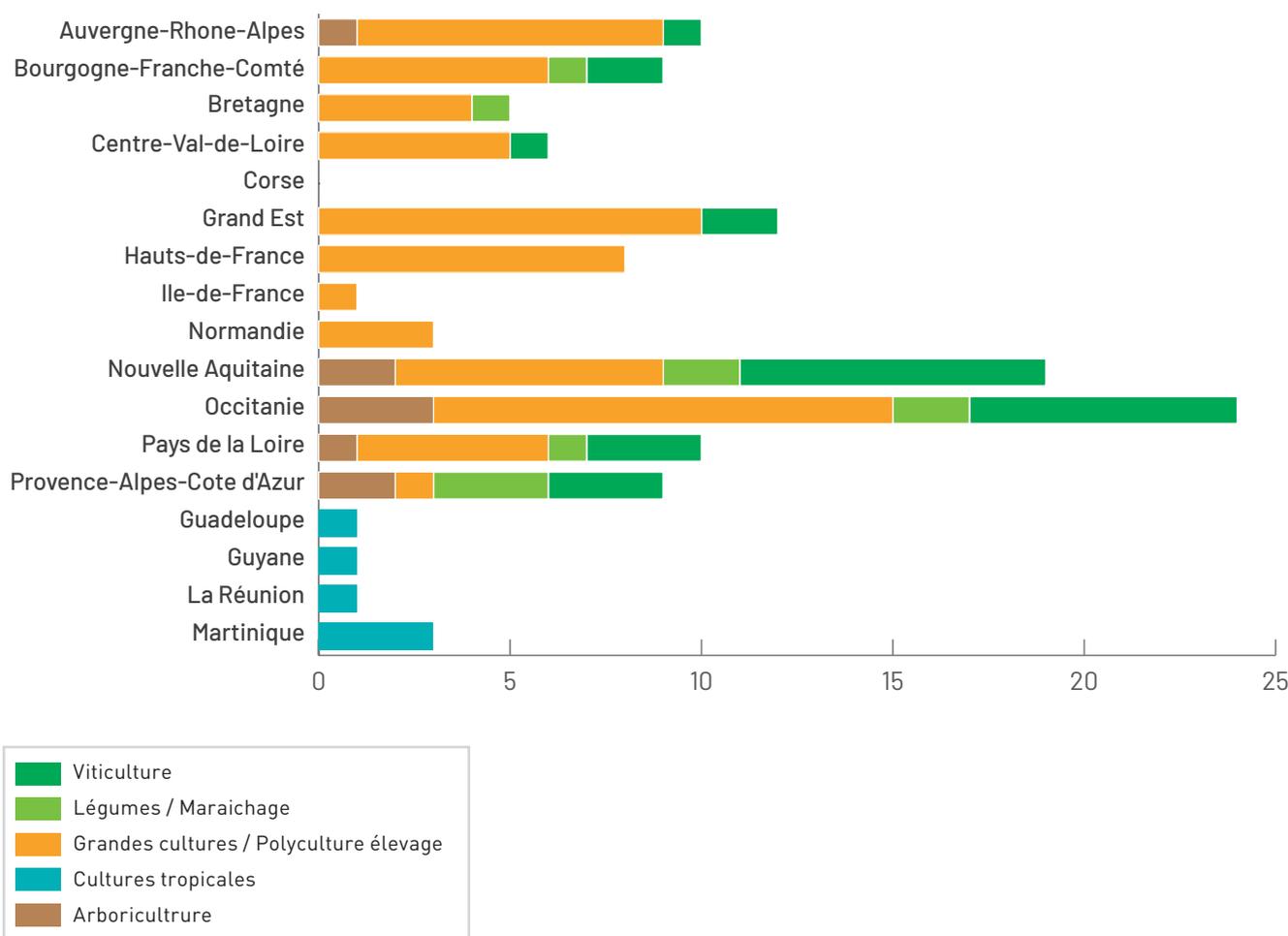
Chaque groupe bénéficie d'un accompagnement par un conseiller à mi-temps (0,5 ETP / groupe). L'ensemble du travail des 119 ingénieurs réseaux (IR) équivaut à 60,5 ETP sur l'année 2022.

L'une des particularités fortes est l'animation nationale avec la Cellule d'Animation Nationale DEPHY hébergée par Chambres d'agriculture France (10 ETP), en lien avec des relais territoriaux appelés « ingénieurs territoriaux » (abrégiés en IT) dont 15 sont des agents de Chambres d'agriculture (7,5 ETP), des conseillers/animateurs de collectifs appelés « ingénieurs réseaux » (abrégiés IR), ainsi que des experts « filières », hébergés dans d'autres structures (ITA, INRAE, Cirad).

En 2022  
 Accompagnement de  
**2 500**  
 exploitations  
 dont  
**1 600**  
 sont agricoles  
 par  
**122**  
 groupes DePHY Ferme  
 soit  
**65%**  
 des fermes

 Des chiffres identiques à 2021, mais avec 25 groupes de moins

### Nombre de groupes animés par un « Ingénieur réseau » de Chambres d'agriculture selon les filières





## GROUPES « 30 000 »

Données collectées auprès de 92 départements

L'action 4 du plan Ecophyto II prévoit d'accompagner 30 000 exploitations dans leur transition vers des systèmes agroécologiques à faible dépendance en produits phytopharmaceutiques. Cette action concerne des collectifs d'agriculteurs, déjà constitués ou ayant l'intention de se former de par leur engagement dans la démarche. Les groupes volontaires répondent à un appel à propositions lancé chaque année par la gouvernance régionale du plan Ecophyto 2 ou par les agences de l'eau.

Chaque groupe, constitué de 10 à 20 agriculteurs, doit se mobiliser autour d'un projet collectif de réduction significative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, décliné également à l'échelle de chaque exploitation. Ils peuvent être suivis par des animateurs ou des conseillers agricoles disposant de compétences reconnues notamment dans le conseil et l'accompagnement afin de mener à bien les projets du collectif et des agriculteurs, dans une démarche de transition agroécologique à bas niveau de produits phytosanitaires. En 2022, le

dispositif « 30 000 » est représenté par **604 groupes**.

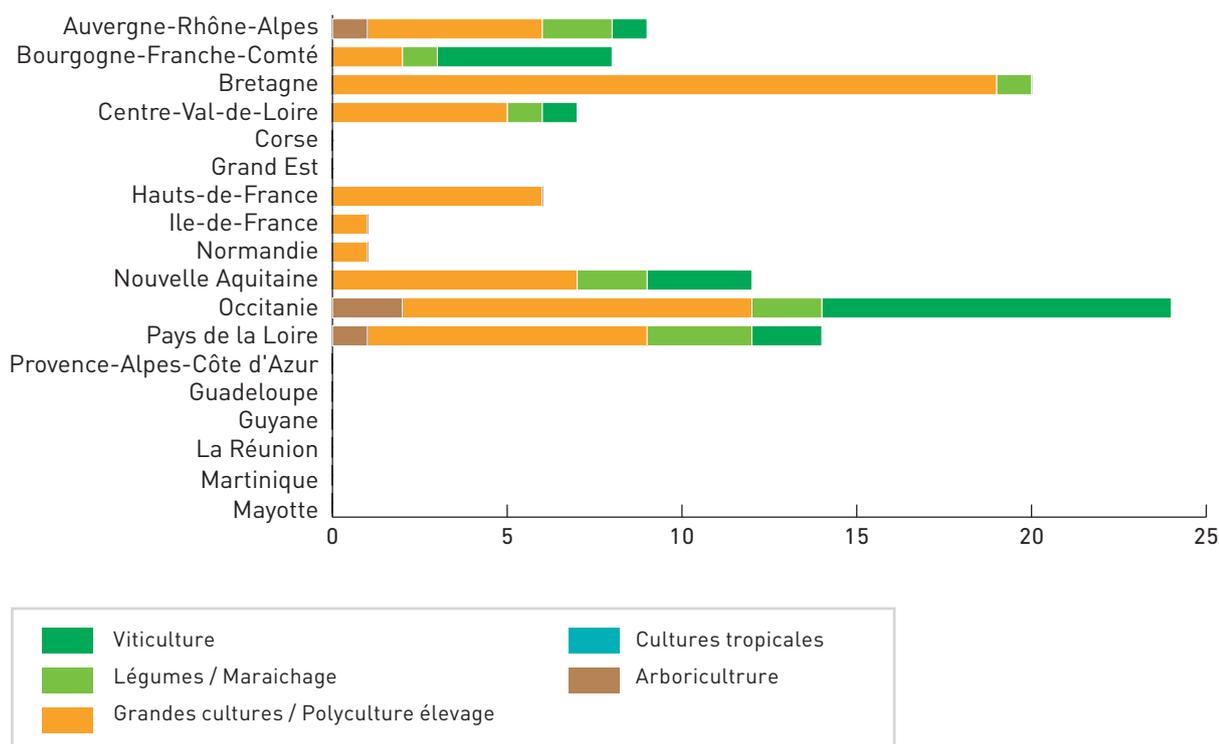
Le dispositif « 30 000 » du plan Ecophyto II, cofinancé par les agences de l'eau, permet d'accompagner les exploitations dans leur transition vers des systèmes agroécologiques à faible dépendance en produits phytopharmaceutiques. L'objectif est de diffuser largement les pratiques innovantes économes en produits phytosanitaires et économiquement performantes, notamment éprouvées par le réseau DEPHY.

**Les Chambres d'agriculture accompagnent des agriculteurs au sein de**

**123 groupes « 30 000 » mobilisant**

**25 ETP au sein des Chambres d'agriculture, soit en moyenne 0,2 ETP par groupe d'agriculteurs.**

### Nombre de groupes 30 000 animés des conseillers de Chambres d'agriculture selon les filières



On observe une nette diminution des ETP consacrés à cette mission. **Le nombre d'ETP consacrés à l'animation de collectif 30 000 était de 61 en 2020 et 42 en 2021 soit une baisse de plus de 50% en 2 ans.**

Cette évolution est en partie liée aux conséquences de la loi de séparation de la vente et du conseil. Certaines coopératives et entreprises de négoce ayant choisi la vente ont été contraints ou ont choisi de mettre fin à l'animation de groupes 30 000. À cela s'ajoutent notamment des financements de moins en moins attractifs et une réorientation des conseillers vers le conseil stratégique.



Données collectées auprès de 92 départements

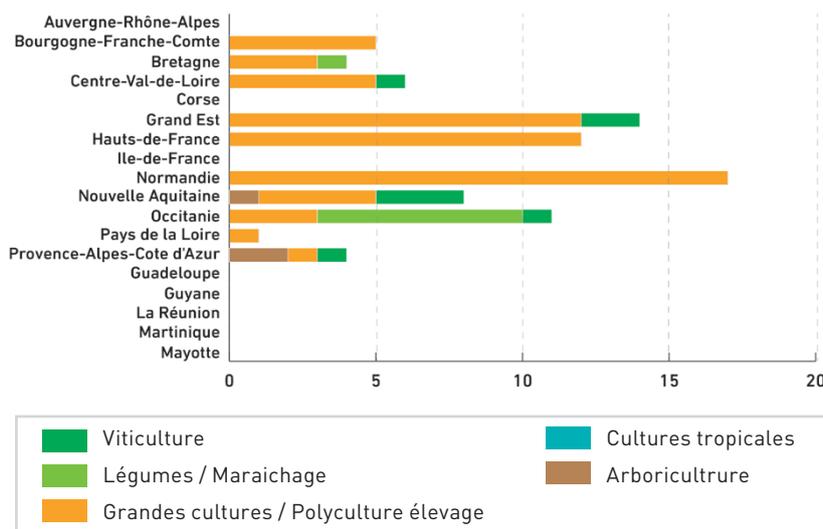
Les Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (« GIEE ») sont des collectifs d'agriculteurs reconnus par l'Etat qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux, dont les actions relèvent de l'agro-écologie.

Pour être reconnu « GIEE », il convient de répondre aux appels à projets lancés chaque année et dans chaque région.

**En 2022, sur les 931 groupes GIEE du territoire, 85 groupes GIEE animés par les Chambres d'agriculture travaillent tout ou partie sur le volet de la réduction des produits phytosanitaires, ce qui mobilise plus de 12 ETP.**

Par rapport à 2021, il y a 20 GIEE en moins animés par une Chambre d'agriculture soit une baisse de 20% du nombre de GIEE animés par les Chambres d'agriculture.

Nombre de GIEE travaillant sur une thématique « protection des cultures » animés par les Chambres d'agriculture



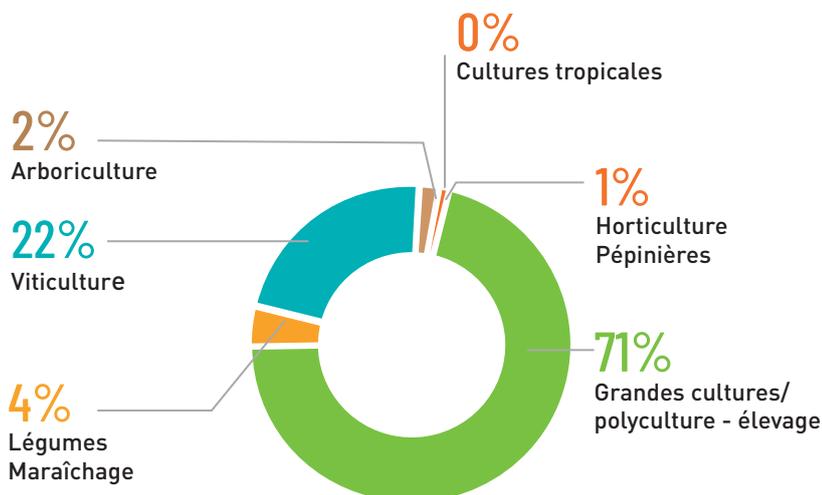
**GROUPES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (GEDA)**

Données collectées auprès de 92 départements

Sur 13 régions et 3 Départements d'Outre-Mer ayant répondu à l'enquête, les Chambres d'agriculture accompagnent 260 groupes de développement en 2022, principalement dans les filières grandes cultures et polyculture élevage ou viticulture. Ces agriculteurs sont accompagnés tout au long de la campagne sur la protection des cultures en favorisant la mise en place de la protection intégrée des cultures. 50 ETP sont mobilisés sur cette mission dans les

Chambres d'agriculture, soit environ 0,2 ETP mobilisé par groupe de développement. Le nombre d'ETP mobilisés sur la mission d'animation de groupe de développement agricole sur une thématique intégrant une dimension réduction de l'usage des produits phytosanitaires est en diminution de 40 % par rapport aux années précédentes (87 ETP en 2020 et 84 en 2021).

**En 2022, sur les 13 régions et 3 départements d'Outre-mer, les Chambres d'agriculture accompagnent principalement 260 groupes de développement 50 ETP sont mobilisés.**



Certaines Chambres accompagnent des agriculteurs dans d'autres groupes de développement dont les actions ne se concentrent pas sur la réduction des usages des produits phytosanitaires mais considèrent tout le système d'exploitation. Ces groupes animés par les Chambres d'agriculture permettent aux agriculteurs d'améliorer la résilience ou la résistance des cultures et en conséquence de réduire les produits phytosanitaires. Ces groupes ne sont pas comptabilisés mais participent à la réalisation des missions présentées dans ce rapport annuel.

## 1.3. Accompagnement dans les démarches agro-environnementales

AGRICULTURE BIOLOGIQUE (AB)



Dans le cadre de sa stratégie 2019-2025, le réseau des Chambres d'agriculture s'est engagé à réaliser près de 40 000 accompagnements techniques en agriculture biologique (AB) sur l'ensemble du territoire. Cet engagement repose sur l'accompagnement des agriculteurs dans un projet sur le long terme et économiquement viable.

Plus de 476 conseillers en productions végétales, chargés de mission ou responsables des Chambres d'agriculture, accompagnent les agriculteurs bio et non bio dans des groupes métiers viticulture, arboriculture, maraîchage ou grandes cultures (ils ne sont pas forcément à plein temps sur l'accompagnement AB).

En 2022, 23 413 agriculteurs bio ont été accompagnés par les Chambres, toutes prestations confondues (soit 39% des agriculteurs bio français). De plus, 2024 agriculteurs non labellisés AB ont suivi un accompagnement 100% AB.

19 stations expérimentales associées en productions végétales, conduites entièrement (15 stations 100% AB) ou partiellement en agriculture biologique, mènent des expérimentations visant à proposer des solutions et leviers efficaces pour la protection des cultures.

Des actions mutualisées au service du conseil pour fournir aux techniciens, conseillers et agriculteurs des solutions et références techniques permettent d'accompagner l'évolution des pratiques (ex. Guide "Grandes cultures biologiques : les clés de la réussite" - édition de 2017 qui sera mis à jour en 2023).

Plus de **476** conseillers en production végétale accompagnent les agriculteurs bio

**19** stations expérimentales associées en production végétale conduites entièrement ou partiellement en agriculture biologique



### 7 RDV Tech&Bio organisés

Ce sont des manifestations organisées sous forme d'une **journée thématique**, autour de la découverte des techniques biologiques et alternatives, sur un territoire identifié. **Les RDV Tech&Bio se déroulent les années paires, alternant avec le Salon Tech&Bio** à Bourg-lès-Valence (Drôme) les années impaires.



Les objectifs des RDV Tech&Bio sont de :

- Promouvoir l'agriculture biologique par une approche transversale permettant le transfert vers l'agriculture conventionnelle et facilitant l'échange de savoir et savoir-faire
- Proposer une entrée technique par l'innovation et la démonstration, y compris aux agriculteurs en production conventionnelle
- Présenter une vision globale des filières dans les territoires, en intégrant l'ensemble des interlocuteurs de l'amont et de l'aval



## LA DÉMARCHE « HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE » (HVE)



Les Chambres d'agriculture accompagnent les agriculteurs dans l'obtention de la certification environnementale Haute Valeur Environnementale (HVE), que ce soit par voie individuelle ou collective. L'expertise technique au sein des territoires améliore la qualité de l'accompagnement des agriculteurs dans l'obtention de leur certification.

Le label HVE permet de limiter l'utilisation d'intrants dans les sols, notamment les produits phytosanitaires. L'indicateur dédié à l'utilisation de ces produits permet de valoriser les bonnes pratiques liées à l'épandage des produits phytosanitaires ainsi que l'utilisation de méthodes alternatives ou le recyclage des traitements des eaux d'irrigation.

Le label « Haute Valeur Environnementale » est un label porté par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Il existe depuis 2012. Les travaux pour réviser le dispositif et introduire un nouveau plan de contrôle ont abouti en 2022, renforçant les 4 indicateurs dont la validation permet d'obtenir le label « Haute Valeur Environnementale ».

Pour l'indicateur « stratégie phytosanitaire », les principales modifications sont : l'introduction d'un item sur les produits CMR (avec l'exclusion d'office du label si l'exploitant utilise des produits classés CMR1), l'introduction de l'évaluation de l'IFT en arboriculture, l'introduction d'un item sur la surveillance active des parcelles, ainsi que la prise en compte des méthodes de biocontrôle dans l'item « utilisation de méthodes alternatives à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques chimiques ».

Le renforcement du plan de contrôle permet ainsi de participer à la baisse de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques des agriculteurs engagés dans la certification.





## 2. FORMATION DES AGRICULTEURS ET DES CONSEILLERS

La formation est un maillon essentiel de la transition des pratiques agricoles pour réduire l'usage et les impacts des produits phytosanitaires : former des agriculteurs pour leur permettre de s'approprier les stratégies de la protection intégrée des cultures, les pratiques et techniques pour réduire les usages et impacts ; mais aussi former des conseillers pour renforcer leur expertise technique et l'accompagnement d'agriculteurs dans une démarche de transition.

Les formations des agriculteurs sont proposées par les Chambres d'agriculture départementales et régionales. Resolia est l'organisme de formation des conseillers en Chambres d'agriculture. Son offre se renouvelle régulièrement sur la thématique de la transition phytosanitaire des systèmes de production pour coller aux besoins et attentes des conseillers, mais aussi s'adapter à l'évolution de la réglementation.

### 2.1. Formation des agriculteurs

Données collectées auprès de 92 départements



Objectifs et cibles sur la formation des actifs agricoles :  
dans le cadre du projet stratégique, l'objectif est d'atteindre

**40 % de parts de marché sur les formations continues auprès des agriculteurs.**

Les Chambres d'agriculture ont formé en 2022 plus de **20 080** agriculteurs

sur des thématiques visant la réduction des produits phytosanitaires soit



.....  
une diminution de

**33%** par rapport à l'année 2021

.....  
ceci s'explique en grande partie par la forte diminution de formations Certiphyto (primo ou renouvellement) sur l'année 2022.



Le Certiphyto étant renouvelé tous les 5 ans, le nombre d'agriculteurs demandeurs fluctue fortement. Cette diminution peut également s'expliquer par la mise à disposition ou le recrutement des conseillers pour réaliser le Conseil stratégique sur l'année 2022, laissant peu de disponibilités pour réaliser d'autres formations en Chambre d'agriculture.



## 2.2. Formation des conseillers

Données collectées auprès de toutes les Chambres d'agriculture (données Resolia)

Resolia, service commun de formation et d'accompagnement du réseau des Chambres d'agriculture contribue à la montée en compétences des conseillers sur le volet de la réduction des produits phytosanitaires.

Afin de renforcer l'offre et de proposer aux conseillers des formations sur des thématiques très spécifiques à certaines filières, un partenariat avec l'ACTA a été initié en 2019. Deux de ces formations portent sur la réduction des produits phytosanitaires : *Utiliser le biocontrôle en démarche de protection intégrée* et *Connaissance des adventices au stade plantule : hiver-printemps*.

### En 2022, Résolia a organisé

**21 sessions de formations**  
Certiphyto conseil

dont

**17 pour le renouvellement**  
(228 conseillers)

et **4 pour les primo-accédant**  
(35 nouveaux conseillers).

**12 sessions de formations**  
sur le conseil stratégique à l'utilisation  
des produits phytosanitaires ont bénéficié  
à **112 conseillers**

**1031 conseillers**  
dans **81 départements** ont maintenant leur  
Certiphyto Conseil dans le réseau des  
Chambres d'agriculture



12 sessions de formation en lien avec la protection intégrée des cultures et l'accompagnement à la réduction des phytosanitaires pour 76 conseillers. Les thèmes abordés (hors CSP ou Certiphyto) étaient les suivants :

- Utiliser le biocontrôle en démarche de protection intégrée (ACTA)
- Gérer des systèmes de cultures avec peu ou sans herbicides
- Favoriser les auxiliaires en grandes cultures
- Reconception systèmes de cultures : leviers agronomiques
- Produits phytos : connaissance technique et réglementation
- Diagnostic Parcelles à risque de transfert des produits phyto
- Connaissance des adventices au stade plantule : hiver-printemps (CRAB & ACTA)
- Semis direct sous couvert permanent (Terres Inovia)



**Nombre de sessions de formation et de conseillers ayant participé aux formations Resolia sur les thématiques liées à l'usage raisonné des produits phytosanitaires en 2022**

	Nombre de sessions	Nombre de conseillers
Utiliser le biocontrôle en démarche de protection intégrée	1	2
Renouveler son Certiphyto Conseil	17	228
Obtenir le Certiphyto Conseil	4	35
Gérer des systèmes de cultures avec peu ou sans herbicides	1	9
Favoriser les auxiliaires en grandes cultures	1	10
Reconception systèmes de cultures : leviers agronomiques	1	11
Produits phytos : connaissance technique et réglementation	3	21
Réaliser un conseil stratégique phyto - niveau 2	5	46
Réaliser un conseil stratégique phyto – niveau 1	7	66
Diagnostic Parcelles à risque de transfert des produits phyto	2	5
Connaissance des adventices au stade plantule : hiver-printemps	2	15
Semis direct sous couvert permanent	3	1
<b>Total général</b>	<b>45</b>	<b>451</b>



## 3. COMMUNICATION ET TRANSFERT AUPRÈS DES AGRICULTEURS



L'enjeu du transfert est un élément central dans la diminution de l'usage des produits phytosanitaires. Les Chambres d'agriculture s'impliquent dans cette dynamique aussi bien dans la production de ressources techniques que dans le transfert aux conseillers et aux agriculteurs des pratiques et références technico-économiques éprouvées pour qu'ils le déploient.

### 3.1. Actions régionales de communication menées par les Chambres d'agriculture dans le cadre d'Ecophyto

Dans le cadre de leurs missions, les animateurs Ecophyto contribuent à la réalisation d'actions de communication. Une enveloppe financière est par ailleurs dédiée à ces actions dans leur convention avec l'OFB.

Quelques chiffres sur les actions de communication Ecophyto au fil des années

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'actions de communication Ecophyto	221	223	49	67	115	115
Nombre d'actions de communication Ecophyto pour lesquelles les Chambres d'agriculture sont porteuses de projet	74	96	39	49	94	95
Part des actions de communication portées par les Chambres d'agriculture	33%	43%	80%	73%	82%	83%



Depuis 2019, les actions de communication sont moins nombreuses que précédemment suite à la diminution de l'enveloppe budgétaire communication Ecophyto. On atteint en 2022 environ la moitié des actions qui étaient réalisées avant 2018. Cependant la tendance est à la hausse les 4 dernières années.

## QUELQUES CHIFFRES SUR LES ACTIONS DE COMMUNICATION RÉALISÉES EN 2022 :

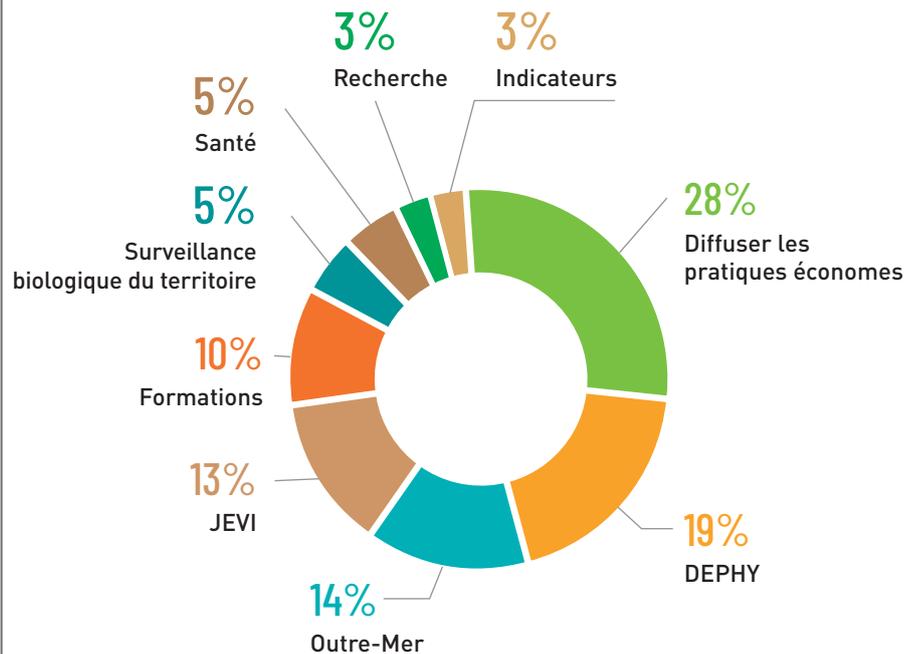
En 2022, on recense 115 actions de communication financées via l'enveloppe de communication régionale Ecophyto et validées par la gouvernance régionale du plan. Le nombre moyen d'action de communication par région en 2022 est de 6,4. Parmi ces 115 actions de communication, les Chambres d'agriculture font parties des porteurs de projet pour 83 % d'entre-elles (95).

### En 2022, on recense 115 actions de communication

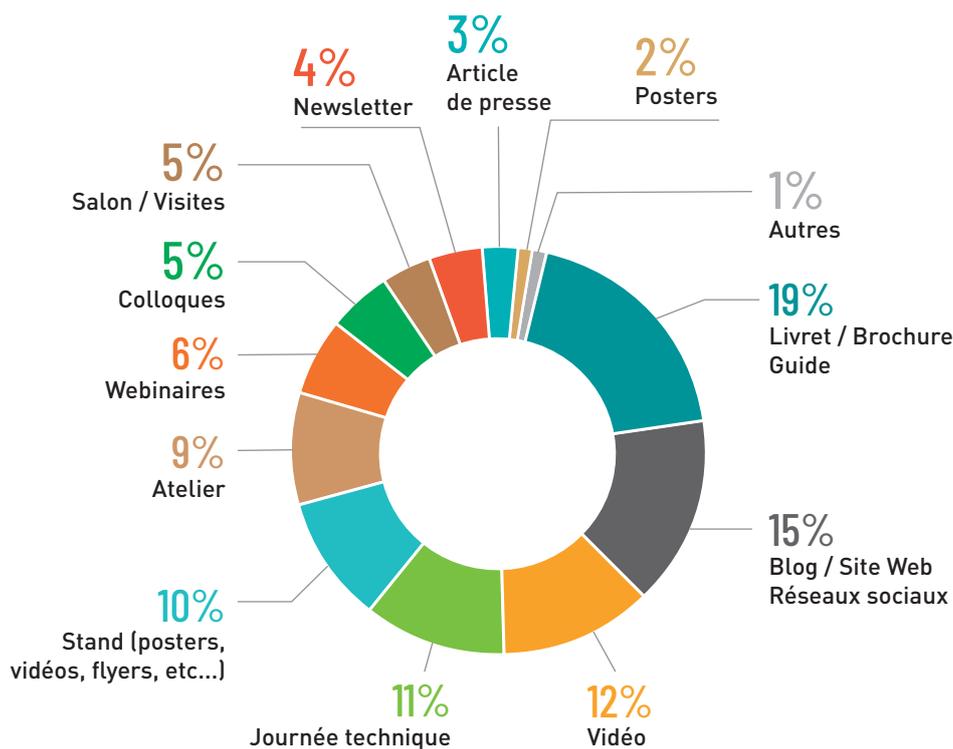
Les actions de communication peuvent être classées dans différents axes et objectifs du plan Ecophyto II+ : diffusion des pratiques économes, DEPHY, Surveillance Biologique du Territoire, Outre-mer, Formation, Santé, etc. Une action peut traiter plusieurs objectifs.

Les supports de communication sont très diversifiés, afin de toucher un public large et varié : livret, site web, vidéo, journée technique, stand, webinaire, visite, etc...

### Objectifs du plan Ecophyto rattachés aux actions de communication Ecophyto 2022



### Supports de communication utilisés pour les actions de communication Ecophyto

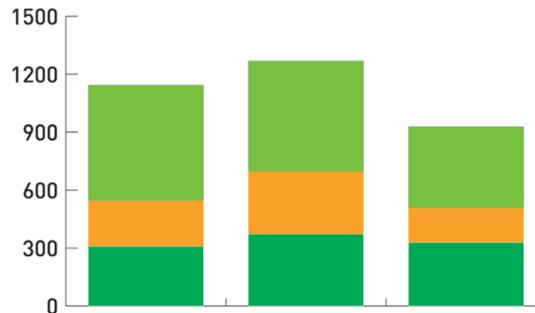


## 3.2. Actions de communication menées par les Chambres d'agriculture dans le cadre du réseau DEPHY FERME à l'échelle locale

Données collectées auprès de toutes les Chambres (données DEPHY)

Dans le cadre de leurs missions, les Ingénieurs réseaux (IR) DEPHY doivent réaliser des actions de communication. Ainsi, les Ingénieurs réseaux DEPHY des Chambres d'agriculture ont réalisé 929 actions de communication en 2022. 55% des actions réalisées correspondent à des événements : journées techniques d'échanges, visites de parcelles testant de nouvelles pratiques, etc. Ces actions ont rassemblé plus de 38 650 participants, dont près de 3170 étudiants et 1775 stagiaires.

### Actions de communication réalisées par les IR chambres d'agriculture dans le cadre de leur convention DEPHY



- Événements réalisés par les IR chambres d'agriculture à destination des agriculteurs, conseillers et autres publics (hors publics en formation)
- Événements réalisés par les IR chambres d'agriculture à destination des publics en formation (initiale ou continue)
- Supports de communication réalisés par les IR chambres d'agriculture

**929**  
actions  
de communication  
en 2022.

### DE NOMBREUX DOCUMENTS SONT DIRECTEMENT PRODUITS PAR LES IR DES CHAMBRES D'AGRICULTURE :

- 51 vidéos publiées
- 9 fiches « accompagner les agriculteurs »
- 17 fiches « pratiques remarquables »
- 30 fiches « trajectoires »
- 4 pages web focus FERME

Un index permet d'y accéder facilement (toutes les productions sont disponibles, dont celles des Chambres d'agriculture)

Toutes les pages groupes DEPHY ont été créées, leur complétude dépend des ingénieurs réseau. Elles présentent les travaux du groupe et rassemblent les ressources produites par les IR.

Toutes ces publications sont accessibles sur EcophytoPIC :



[ecophytopic.fr/dephy/les-productions-des-groupes-dephy-ferme](https://ecophytopic.fr/dephy/les-productions-des-groupes-dephy-ferme)

### WEBINAIRES DE PRÉSENTATION DES PROJETS DEPHY EXPE

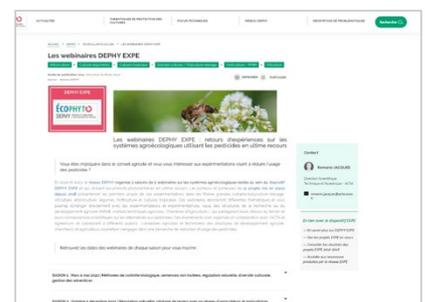
Deux saisons de cinq webinaires, abordant diverses thématiques liées à la réduction des produits phytosanitaires, ont été organisées au printemps et à l'automne. Chaque webinaire a fait intervenir les représentants de 2 à 3 projets EXPE, qui ont présenté partiellement leurs résultats.



Dans l'ensemble, ces webinaires ont mis en avant la contribution de **26** projets DEPHY EXPE



et ont attiré près de **1 200** participants



[ecophytopic.fr/dephy/pour-aller-plus-loin/les-webinaires-dephy-expe](https://ecophytopic.fr/dephy/pour-aller-plus-loin/les-webinaires-dephy-expe)

## SYNTHÈSES NATIONALES

- Un document de synthèse sur l'utilisation du cuivre en 2021 dans la filière viticulture du réseau DEPHY a été publié en 2022. Ces résultats sont issus de 374 systèmes de cultures dont 177 en Agriculture Biologique (AB) ou en conversion. Les données ont été collectées sous Agrosyst (système d'information dédié au réseau DEPHY). Les systèmes de cultures ont été regroupés par grand bassin viticole
- En filière viticulture toujours, une synthèse des résultats des bilans de campagne 2021 a été réalisée à partir des données collectées sur les fermes DEPHY. Le document a été publié sur le site DEPHY du portail EcophytoPIC.



Lien vers la publication



Lien vers la publication

## COLLOQUES GCPE RÉGIONAUX

En 2022, 3 colloques DEPHY sur la filière Grandes Cultures – Polyculture-Elevage se sont tenus en région. Organisés par les IT et les animateurs et animatrices Ecophyto des Chambres régionales d'agriculture avec le soutien financier et logistique de la CAN, ces colloques ont pris différentes formes (présentiel, webinaire, émission) pour aborder des thématiques techniques diversifiées.

Le tableau récapitulatif ci-dessous regroupe les événements de 2022. Ces événements se sont déroulés dans la continuité de ceux de 2021

	Nombre de colloques prévus	Date	Lieu	Titre du colloque ou Thématique principale	Nombre de participants en présentiel	Nombre de participants en distanciel
<b>Hauts-de-France</b>	1 colloque sous le format "Emission TV"	11/01/2022	Diffusion sur la chaîne PowerBoost (lieu du tournage : Paris)	La réduction des herbicides, c'est possible !	0 - pas de présentiel possible	<b>768 vues</b> uniques pendant le direct, avec un pic de 430 spectateurs uniques. + 5823 vues en replay
<b>Occitanie</b>	1 colloque	09/03/2022	Lycée agricole de Castelnaudary	Forum technique des systèmes agricoles innovants : jouons collectif pour relever le DEPHY	<b>140</b> personnes en présentiel	0 - Pas de distanciel possible
<b>Centre-Val de Loire &amp; Ile-de-France</b>	Enregistrement vidéo du colloque le 13/12/2021 (pas de public, pas de diffusion en live) Diffusion du colloque sous plusieurs formats : rediffusion en direct avec débat, format webinaire pour les réseaux sociaux, dans des groupements agricoles, dans l'enseignement	Pour l'Ile de France le 16/09/2022 Pour CVL : diffusion en webinaire à l'automne 2022	Pour l'Ile-de-France le colloque (avec projection vidéo) avec débat a eu lieu le 16/09/2022 au lycée de Brie Comte Robert (77)	Moins de phyto, plus de performance : des agriculteurs réussissent ! - format ciné-débat	~150 personnes lors du colloque en Île-de-France à Brie Comte Robert	<b>Plus de 1800</b> vues sur la vidéo du webinaire, film entier et toutes parties confondus

Ressources et documents liés : Article EcophytoPIC dédié aux colloques régionaux

## VIDÉOS « MA FICHE EN 180 SECONDES »

Suite au chantier de valorisation des travaux et des résultats du réseau FERME, la CAN a produit une série de vidéos pour mettre en avant les productions réalisées à cette occasion (fiches trajectoire, fiches pratiques remarquables...) et communiquer sur ces expériences et témoignages de terrain auprès d'un public élargi, notamment agriculteurs. Cette campagne de communication a pris la forme d'une série de 10 vidéos, d'un format proche de 3 minutes adapté aux réseaux sociaux, appelé « Ma fiche en 180 secondes ».



10 vidéos ont ainsi été diffusées :

- « Comment maintenir l'autonomie fourragère ? »
- « Conversion à l'Agriculture Biologique grâce aux variétés résistantes à la tavelure »
- « Association de 3 techniques en canne à sucre »
- « Optimiser la surface et les interventions grâce aux associations de cultures sous abris »
- « Horticulture : Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires ? Oui, c'est possible ! »
- « Réduire les traitements et le travail du sol pour minimiser les passages de tracteur »
- « Le double-sorgho court pour lutter contre les nématodes à galles en Provence »
- « Restructuration du vignoble et entretien mécanique des sols »
- « Adapter son système de cultures pour une exploitation plus résiliente »
- « Travailler autrement pour évoluer vers l'agro-écologie »



Les 10 vidéos sont disponibles sur la chaîne YouTube du réseau DEPHY dans la playlist



[www.youtube.com/playlist?list=PLExrLoicKyXHMf-F9gAxT2JRhHVvfATvaG](https://www.youtube.com/playlist?list=PLExrLoicKyXHMf-F9gAxT2JRhHVvfATvaG)

## PODCASTS « GRAINE DE DONNÉES »



Pour renforcer la communication sur les productions du réseau et offrir un nouveau support de diffusion sur les questions liées aux traitements et à la valorisation des données du réseau DEPHY, la cellule Références de la CAN a créé une chaîne de podcast intitulée « Graine de données », le podcast de la cellule références DEPHY ». Il s'agit d'un format de communication audio court d'environ 5 minutes.

Ces podcasts sont disponibles en libre écoute sur la plateforme audioblog d'Arte RADIO, ICI.



[audioblog.arteradio.com/blog/179043/graine-de-donnee-le-podcast-de-la-cellule-references-dephy](https://audioblog.arteradio.com/blog/179043/graine-de-donnee-le-podcast-de-la-cellule-references-dephy)

## TRANSVERSALITÉ DES AGENTS DU RÉSEAU DEPHY

De nombreux conseillers du réseau DEPHY sont également impliqués dans d'autres travaux et projets accompagnant les agriculteurs dans la transition et la réduction de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires. Cela contribue à renforcer la diffusion dans le réseau des Chambres d'agriculture et du réseau DEPHY, ainsi qu'auprès de leurs partenaires.

### Actions de conseil

**54** IR DEPHY sur 122 en Chambre d'agriculture sont conseillers CSP (44%)

### Formation

**14** IR DEPHY sur 122 en Chambre d'agriculture sont formateurs de conseillers CSP (11%)

**49** IR DEPHY sur 122 en Chambre d'agriculture sont formateurs Certiphyto (40%)

### Création de connaissances et surveillance sanitaire

**20** IR DEPHY sur 122 en Chambre d'agriculture sont porteurs de projet DEPHY EXPE ou partenaires DEPHY EXPE (16%)

**79** IR DEPHY sur 122 en Chambre d'agriculture sont observateur et/ou rédacteur BSV (65%)

### Animation d'autres groupes

**18** IR DEPHY sur 122 en CA animent également un groupe 30 000 (15%)

**11** IR DEPHY sur 122 en CA animent également un GIEE (9%)

**42** IR DEPHY sur 122 en CA accompagnent des groupes hors-Ecophyto (34%)

## PLANS DE TRANSFERT RÉGIONAUX ET AAP MASSIFICATION

Afin d'amplifier la massification des changements de pratiques éprouvées dans le cadre des collectifs DEPHY, 30000 et GIEE au niveau régional, il a été demandé en 2022 aux Chambres régionales d'agriculture de coordonner la rédaction de plans de transfert régionaux, impliquant l'ensemble des parties prenantes régionales, dans le cadre de leurs missions d'animation régionale du plan Ecophyto.

Ces plans de transfert visent plusieurs objectifs :



- Favoriser la diffusion des pratiques agricoles et des démarches d'accompagnement des agriculteurs visant un moindre usage des phytos sur un territoire/une région donnée, a minima au sein des Collectifs d'Agriculteurs en Transition Agroécologique (CATAE).
- Donner plus d'ampleur à l'action de chaque groupe DEPHY et renforcer l'objectif de massifier l'appropriation des enseignements des réseaux DEPHY et plus largement de l'ensemble des CATAE par le plus grand nombre d'agriculteurs.
- Permettre d'aller plus loin dans la réduction des produits phytos en créant des dynamiques avec les acteurs territoriaux et des filières, notamment avec l'aval.
- Mutualiser les actions de transfert lorsque c'est possible.

### AAP Massification :

Afin d'appuyer le déploiement des plans de transfert régionaux, un appel à projet national a été lancé par la Cellule d'Animation Nationale DEPHY au cours du second semestre 2022. Cet appel à projet visait à soutenir des actions de transfert et de massification dont les bénéficiaires finaux sont les agriculteurs, tout en ciblant les conseillers et technico-commerciaux de l'ensemble des structures intervenants dans le conseil et la vente des produits phytopharmaceutiques.

Au total, **25 dossiers** ont été déposés, pour une enveloppe disponible totale de **499 900€**.

Les dossiers ont été évalués par un jury de **16 personnes** (CAN DEPHY, experts filières, OFB, DGAL, DGPE, chercheurs ayant travaillé sur le transfert) selon une grille prédéfinie.

Il a conduit à la sélection de **10 projets multi-partenariaux**, dont 7 sont portés par les Chambres d'agriculture.





## 4. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Afin de nourrir l'ensemble des actions d'accompagnement (conseil individuel et collectif) ou de transfert (formation) présentées auparavant, les Chambres d'agriculture investissent également dans les actions d'expérimentation. Celles-ci sont de différentes natures mais visent à acquérir des références sur des techniques ou des stratégies de gestion dans différents contextes pédoclimatiques pour ensuite accompagner au mieux les agriculteurs dans le déploiement de solutions nouvelles sur leur exploitation.

### 4.1 Les expérimentations en stations expérimentales ou chez des agriculteurs

*Données collectées auprès de 88 départements*

Les actions d'expérimentation conduites peuvent être classées en deux catégories principales, les essais en stations expérimentales et les essais réalisés chez des agriculteurs qui permettent de tester dans un contexte pédoclimatique donné une ou plusieurs pratiques permettant de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

Les Chambres d'agriculture s'appuient sur un réseau constitué d'une soixantaine de stations expérimentales (toutes productions confondues), dont environ 40 travaillent sur la réduction des produits phytosanitaires.



**Pour en savoir plus sur les stations d'expérimentation des Chambres d'agriculture :**

**[Chambres-agriculture.fr/recherche-innovation/experimentation/](https://chambres-agriculture.fr/recherche-innovation/experimentation/)**



Les résultats des expérimentations ne sont pas uniquement d'ordre technique sur la diminution des produits phytosanitaires ou la gestion des bioagresseurs mais comprennent une analyse multicritère sur les indicateurs de temps, de coûts, d'investissements nécessaires. Cela permet d'avoir une approche système de la gestion intégrée des cultures.

Au-delà de la valorisation des résultats des expérimentations dans le conseil ou la formation, les résultats sont aussi transmis sous la forme de guides techniques remis en fin de campagne aux agriculteurs pour préparer la campagne suivante. En complément, des visites sur les stations d'expérimentation sont aussi organisées. Les conseillers des Chambres d'agriculture viennent également se ressourcer et mettre leurs connaissances à jours auprès des techniciens des stations expérimentales.

En 2022, hors DOM, plus de **1 055 essais** ont été conduits par les Chambres d'agriculture (chiffre en légère hausse par rapport à 2021 avec 98 projets supplémentaires) dont **97 en stations d'expérimentation et 958 chez des agriculteurs.**

La conduite de ces essais mobilise plus de **103 ETP** en Chambres d'agriculture (données sur 84 départements).

Sur ces essais les Chambres d'agriculture ont organisé des visites pour diffuser les travaux et résultats issus de ces expérimentations.

Ainsi, ce sont plus de **1 484 conseillers** et **6 145 agriculteurs** qui ont visité ces essais en 2022



En 2023, les Chambres d'agriculture prévoient de définir une feuille de route R&D sur une ou deux thématiques en lien avec les produits phytosanitaires, construite et partagée avec l'ensemble du réseau.

Le réseau Innovation Recherche et Développement des Chambres travaille conjointement depuis 2020 sur des thématiques prioritaires. La gestion intégrée et la réduction des produits phytosanitaires font partie de ces thématiques.

RÉGION	Nombre d'essais sur une thématique visant la réduction des produits phytosanitaires			Nombre d'ETP impliquées dans les essais sur la thématique réduction des produits phytosanitaires	Participants à une visite d'essais	
	Réalisés en station d'expérimentation	Réalisés chez des agriculteurs	Nombre total d'essais (en station ou chez les agriculteurs)		Nombre de conseillers	Nombre d'agriculteurs
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	2	92	94	4,2	50	466
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	4	25	29	2,3	73	908
BRETAGNE	9	250	259	5,2	630	323
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	17	81	98	11,3	50	660
CORSE	0	15	15	0,3	2	8
GRAND-EST	1	81	82	8	54	500
HAUTS-DE-FRANCE	13	89	102	8,6	83	760
ÎLE-DE-FRANCE	0	42	42	4,5	25	521
NORMANDIE	0	32	32	6,7	40	550
NOUVELLE-AQUITAINE	10	92	92	16	120	425
OCCITANIE	21	120	120	12,6	122	340
PAYS DE LA LOIRE	0	46	46	8,3	160	141
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR	20	24	44	15,4	75	241
DOM	0	0	0	0	0	302
<b>TOTAL AU NATIONAL</b>	<b>97</b>	<b>958</b>	<b>1 055</b>	<b>103,3</b>	<b>1 484</b>	<b>6 145</b>

## 4.2 Projets R&D

Pour accompagner au mieux les agriculteurs sur les nouvelles pratiques et itinéraires techniques à mettre en place dans les exploitations, les Chambres d'agriculture s'impliquent dans des projets d'Innovation Recherche et Développement. Ces projets de R&D permettent de trouver et tester de nouvelles solutions innovantes à proposer aux agriculteurs permettant de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

Les Chambres s'impliquent dans des projets à différentes échelles : locales, nationales et européennes.

Les principaux financeurs de ces projets sont le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (via les appels à projet CasDAR, la stratégie France 2030 et les PIA4), l'Union Européenne (via Interreg, Horizon Europe, LIFE + etc.), l'ADEME, les Agences de l'eau, l'OFB (via les projets ECOPHYTO) mais aussi les conseils régionaux et départementaux.

En 2022, les Chambres étaient impliquées, en tant que cheffes de file et partenaires, dans 42 projets de R&D (nationaux et européens) traitant de la gestion intégrée et l'usage durable des intrants et des ressources, avec 15 projets traitant spécifiquement de la réduction des produits phytosanitaires. Les principales productions sont traitées : grandes cultures, viticulture, arboriculture et maraichage.

Ces projets alimentent le conseil, la formation et les outils numériques utilisés pour accompagner les agriculteurs.



### EXEMPLE DE PROJETS LAURÉATS EN 2022 :

**SEMAPHORE** Réseaux participatifs démultiplicateurs de variétés économes en intrants phytosanitaires (production maraîchère). *CasDAR Démultiplication*

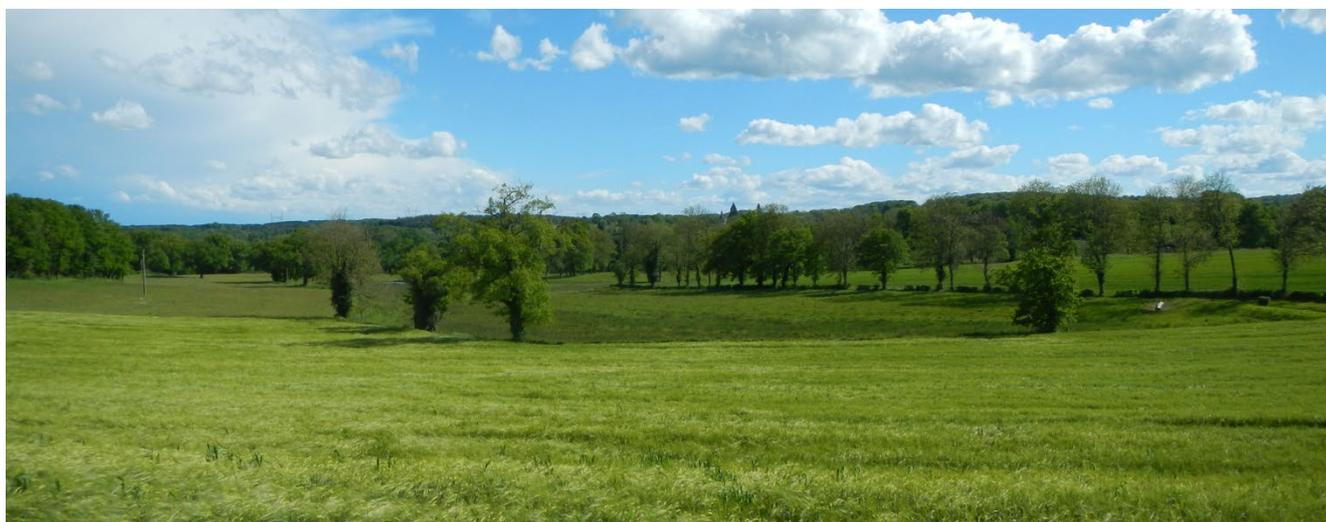
**JUBILO** Développement d'une filière jus de pomme et de poire cidricoles bas intrants et locale. *CasDAR Connaissances*

**GREENFRUIT** Gestion raisonnée de l'enherbement en verges fruitiers. *CasDAR Démultiplication*

**ADAPTACOL** Transfert et déploiement de solutions éprouvées ou développées au cours du Plan de sortie du Phosmet.

**Modern AKIS** Améliorer la capacité des acteurs du monde agricole à être plus efficaces et plus efficaces en vue d'une gestion plus durable des ressources naturelles en agriculture et foresterie. *Horizon Europe*

**T-REX** Valorisation des résultats d'expérimentations en grandes cultures. *CasDAR REFLEX*



## 4.3 Les expérimentations conduites dans le cadre de DEPHY EXPE

Au delà de leur implication en tant que partenaires dans de nombreux projets, les Chambres d'agriculture portent 6 projets Dephy Expe :

### **Syno'Phyt (2018 - 2023),**

sur l'évaluation des SYstèmes de grandes cultures très écoNomes en produits PHYTosanitaires en région Bretagne



<https://ecophytopic.fr/dephy/conception-de-systeme-de-culture/projet-synophyt>

### **Syst'M-OR (2018 - 2023),**

sur l'évaluation d'un SYSTème à très bas intrants phytosanitaires en Maraîchage conventionnel de plein champ de la zone nORd de la France visant le 0 résidu en Bretagne



<https://ecophytopic.fr/dephy/concevoir-son-systeme/projet-system-0r>

### **Mini PEST (2018 - 2023),**

sur la minimisation de l'utilisation des Pesticides en systèmes de grandes cultures et cultures légumières en Hauts-de-France



<https://ecophytopic.fr/dephy/concevoir-son-systeme/projet-minipest>

### **FAST (2019 - 2023),**

sur la faisabilité et l'évaluation de systèmes de cultures économes en pesticides en l'Absence répétée de Semences Traitées en Grand-Est



<https://ecophytopic.fr/dephy/concevoir-son-systeme/projet-fast>

### **Xpe-GE (2019 - 2024),**

sur l'évaluation des performances de systèmes de cultures en très fortes réduction d'utilisation de produits phytosanitaires dans les contextes de grandes cultures et de poly- culture-élevage de la région Grand-Est



<https://ecophytopic.fr/dephy/concevoir-son-systeme/projet-xpe-ge>

### **REDUCE (2018 - 2024),**

sur la Réduction des HERbicides et Durabilité en Agriculture de Conservation en Occitanie



<https://ecophytopic.fr/dephy/concevoir-son-systeme/projet-reduce>

## 5. RÉFÉRENCES ET OUTILS POUR LES CONSEILLERS



Les Chambres d'agriculture s'impliquent dans les évolutions souhaitées sur le BSV. Ce chantier conduit à partir de 2021 et pour au moins trois années mobilisera l'expertise technique des Chambres d'agriculture, en partenariat avec les autres acteurs dont les ITA, tant sur les priorisations des observations que la rénovation du Système d'information.

Par ailleurs, les Chambres d'agriculture sont mobilisées dans la production de ressources dans le cadre de la cellule RIT. Elles contribuent à la production des ressources des centres de ressources « glyphosate » et « cuivre ».

### 5.1. Les bulletins de santé du végétal (BSV)



Données collectées auprès de 87 départements

Les bulletins de santé du végétal (BSV), diffusés gratuitement tout au long de la campagne culturale, donnent une indication sur l'état sanitaire des cultures. Ces bulletins sont réalisés en multi-partenariat entre acteurs agricoles, sur la base d'observations de terrain et de données de modèles épidémiologiques. Ils invitent les agriculteurs à l'observation des bioagresseurs au moment opportun et lors des moments clés du développement des cultures. Ils apportent des éléments prédictifs permettant d'être dans l'anticipation et dans la protection intégrée des cultures. Enfin, ils permettent de rappeler les pratiques alternatives disponibles.

Le réseau d'épidémiosurveillance du BSV, piloté par les Chambres d'agriculture et s'appuyant sur de nombreux partenaires locaux, joue ainsi un rôle essentiel dans la réduction des usages de substances actives préoccupantes ainsi que dans la communication de méthodes alternatives non chimiques existantes.

Environ **5 000** parcelles (soit 35% du nombre total) sont suivies par des conseillers des Chambres d'agriculture dans le cadre du BSV.

Ces observations permettent d'édi-ter les BSV qui infor-ment régulièrement de l'état sanitaire des cultures, permettant ainsi d'informer sur les risques à surveiller.

En 2022, **2 650** BSV ont été produits et diffusés à plus de **42 000** agriculteurs abonnés.

Les BSV peuvent également être retrouvés en libre accès sur les sites des Chambres d'agriculture et des DRAAF.

**629** agents de Chambres d'agriculture réalisent des observations de parcelles pour le suivi des bioagresseurs, représentant plus de 29 ETP (données sur 83 départements pour les ETP).

En moyenne, les Chambres d'agriculture réalisent plus de **30 %** des observations.

De plus, **180** agents de Chambres d'agriculture sont impliqués dans l'animation de réseaux d'observations par filière et la rédaction des BSV (appelés « animateurs filières »), ce qui représente près de

**22 ETP** et plus de la moitié des **341** animateurs filières au total (données sur l'ensemble des 83 départements).



Les BSV servent également de base aux bulletins de prévention collective publiés sur les sites des Chambres d'agriculture, dans la démarche des Chartes riverains (voir Chartes riverains)

## 5.2 Actions de la Cellule RIT



Depuis 2019, l'Acta, l'INRAE et Chambres d'agriculture France ont uni leurs compétences au sein de la Cellule RIT (Recherche – Innovation – Transfert) dans le but d'accélérer la mise à disposition et le partage de connaissances techniques, afin d'accompagner la transition agroécologique des exploitations agricoles. Sous format numérique, la cellule instaure et met à disposition des ressources techniques sur plusieurs thématiques dont :

### ALTERNATIVES AU CUIVRE EN VITICULTURE :



Alternatives au cuivre  
en viticulture

Les informations disponibles sur le centre de ressources.



[ecophytopic.fr/cuivre-viticulture/centre-de-ressources-cuivre](https://ecophytopic.fr/cuivre-viticulture/centre-de-ressources-cuivre)

La Chambre d'agriculture de Gironde et l'Institut Français de la Vigne et du Vin ont réalisé une analyse conjointe des expérimentations réalisées en région qui a permis d'identifier 35 alternatives au cuivre (référencées en 8 thématiques). Chacune d'entre elles, tout statut réglementaire confondu, fait l'objet d'une fiche détaillée, destinée aussi bien aux viticulteurs et conseillers qu'aux techniciens. Un important travail de recherche réglementaire est en cours afin de tenir à jour les informations disponibles sur le centre de ressources. (<https://ecophytopic.fr/cuivre-viticulture/centre-de-ressources-cuivre>). Le projet Cooper School y contribue via des supports d'information présentant la réglementation en vigueur de manière ludique et simplifiée. Ils seront disponibles sur le centre de ressources après avoir fait l'objet d'un pré-lancement au Sitevi 2023.

### ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Adaptation au changement  
climatique



[geco.ecophytopic.fr/](https://geco.ecophytopic.fr/)

Un inventaire des productions issues de projets nationaux/internationaux liés à la thématique a été réalisé. Une bibliothèque numérique regroupant tous les leviers recensés va bientôt voir le jour, sous la forme d'un module thématique dédié dans GECO (outil collaboratif de mise à disposition et d'échange de connaissances techniques utiles à la transition agroécologique). Cet inventaire sera approfondi durant l'animation transversale « Adaptation au changement climatique » récemment initiée par Chambres d'agriculture France.



## 5.3 Poursuite des travaux sur le centre de ressources « glyphosate »



Ce centre de ressources « glyphosate » a pour vocation de fournir aux conseillers des éléments techniques concrets sur les pratiques permettant la réduction des herbicides et notamment du glyphosate. Le réseau des Chambres d'agriculture s'est mobilisé pour contribuer et amender les contenus des fiches « GECO » (outil collaboratif de gestion des connaissances et d'échanges dédié à la transition agroécologique). Ces ressources aux formats et sources diverses sont organisées et accessibles depuis une plateforme web de partage et de gestion des connaissances s'appuyant sur EcophytoPIC et GECO.

## 5.4 Actions à l'échelle européenne

A l'échelle européenne certains projets dont les Chambres d'agriculture sont partenaires, contribuent également à l'acquisition de ressources pour compléter les travaux en cours (liste non exhaustive) :

- Dans le **projet H2020 IWM PRAISE**, les partenaires testent des méthodes alternatives pour contrôler les adventices. Les partenaires français sont l'INRAE, l'ACTA et plusieurs instituts techniques, la Chambre régionale d'agriculture de Centre Val de Loire, la Chambre de Région Ile-de-France, ainsi que Chambres d'agriculture France. Les résultats sont capitalisés sur la plate-forme EcophytoPIC



[ecophytopic.fr/recherche-innovation/concevoir-son-systeme/iwm-praise](https://ecophytopic.fr/recherche-innovation/concevoir-son-systeme/iwm-praise)

- Dans le projet européen **H2020 IPM Decisions** (Développement d'une plateforme européenne d'OAD pour lutter contre les bioagresseurs en production végétale, plusieurs OAD français, notamment Optiprotect et Decitrait, ont été présentés au consortium. Les partenaires français sont l'INRAE, le CIRAD, l'ESC Dijon, la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, la Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne ainsi que Chambres d'agriculture France



[www.platform.ipmdecisions.net](http://www.platform.ipmdecisions.net)

- Dans le projet européen **H2020 IPM Works**, le dispositif DEPHY Ferme est utilisé comme exemple pour d'autres pays européens. En France, ce projet implique l'INRAE (coordinateur du projet), l'ACTA et plusieurs instituts techniques, la Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie et Chambres d'agriculture France.



[ecophytopic.fr/recherche-innovation/concevoir-son-systeme/projet-ipmworks](https://ecophytopic.fr/recherche-innovation/concevoir-son-systeme/projet-ipmworks)

# CONCLUSION

Comme projeté l'année précédente, la mise en place du Conseil stratégique phytosanitaire a été très importante en 2022. Toutes les activités d'accompagnement se sont poursuivies mais la très forte implication des Chambres dans le CSP a eu un impact conséquent sur les autres activités. Cette dynamique s'est poursuivie et a pris encore plus d'ampleur en 2023.

Au-delà du conseil stratégique phytosanitaires et pour accompagner les agriculteurs dans la réduction des usages et impacts des produits phytosanitaires en individuel ou en collectif, 1031 conseillers de Chambres d'agriculture sont titulaires de leur Certiphyto conseil, soit un chiffre stable par rapport à 2021. Sur le sujet de la protection des cultures, 99 ETP sont consacrés au conseil individuel, ce qui correspond à une baisse par rapport aux années précédentes. C'est le conseil présentant des modalités collectives qui a pris en ampleur, avec 3718 CSP délivrés dont 60% présentant des parties en groupe. En plus du conseil stratégique, 10 260 conseils spécifiques ont été délivrés en 2022. 146 ETP sont encore consacrés à l'accompagnement de collectifs. C'est une très forte baisse par rapport aux années précédentes (223 et 243 en 2021 et 2020)

Sur l'accompagnement de collectifs, les Chambres d'agriculture travaillent avec plus de 9 700 agriculteurs au travers de 590 groupes d'agriculteurs sur la réduction des produits phytosanitaires tous dispositifs confondus (groupe de développement, 30000, GIEE, DEPHY Ferme, ...). Ainsi, en 2022, le nombre d'agriculteurs accompagnés en groupe a chuté de près de moitié et le nombre de groupes de près du tiers. On peut noter ici une conséquence de la loi de Séparation de la Vente et du Conseil. La grande majorité des coopératives était engagée dans ces groupes aux côtés des Chambres d'agriculture mais toutes ces coopératives (sauf quelques exceptions) ont choisi la vente et la distribution plutôt que le

conseil à l'usage des produits phytosanitaires. Les Chambres d'agriculture n'ont pas toutes pu assumer l'animation seules et se sont également investies pleinement dans le Conseil Stratégique Phytosanitaire. Les Chambres d'agriculture ont formé en 2022 plus de 20 800 agriculteurs sur des thématiques visant la réduction des produits phytosanitaires soit une diminution d'un tiers (33%) par rapport à l'année 2021. Les Chambres d'agriculture restent des actrices majeures vers lesquelles les agriculteurs se tournent pour la formation.

En 2022, 1 055 essais ont été conduits par les Chambres d'agriculture (chiffre en légère hausse par rapport à 2021) dont 97 en stations d'expérimentation et 958 chez des agriculteurs. La conduite de ces essais mobilise plus de 103 ETP en Chambres d'agriculture (hausse de près de 58%). Sur ces essais les Chambres d'agriculture ont organisé des visites pour diffuser les travaux et résultats issus de ces expérimentations. Ainsi, ce sont près de 1 480 conseillers et 6 150 agriculteurs qui ont visité ces essais en 2022 (données non exhaustives). On note ainsi que les visites et essais ont été en hausse sur l'année 2022. En 2023, les Chambres d'agriculture prévoient de définir une feuille de route R&D sur une ou deux thématiques en lien avec les produits phytosanitaires, construite et partagée avec l'ensemble du réseau.

L'élaboration des 2 650 Bulletins de Santé du Végétal (BSV, chiffres stable entre 2021 et 2022) diffusés à plus de 42 000 personnes (chiffre de diffusion non exhaustif) ont été réalisés. Afin de faire évoluer le BSV comme souhaité par l'Etat, les Chambres d'agriculture s'impliquent au moins jusqu'en 2024 sur la rénovation du Système d'information et des priorisations des bioagresseurs observés dans le cadre du BSV en mobilisant l'expertise technique des agents Chambres d'agriculture.



**10 260**  
conseils spécifiques  
ont été délivrés en 2022.

**146 ETP**  
sont encore consacrés à  
l'accompagnement  
de collectifs.



Les Chambres d'agriculture  
ont formé  
en 2022  
**plus de 20 800** agriculteurs  
sur des thématiques visant  
la réduction des produits  
phytosanitaires.



En 2022, **1 055** essais  
ont été conduits par les  
Chambres d'agriculture  
(chiffre en légère hausse par  
rapport à 2021)  
dont  
**97**  
en stations d'expérimentation  
et  
**958**  
chez des agriculteurs.



L'élaboration des  
**2 650**  
Bulletins de Santé du Végétal  
diffusés à  
**plus de 42 000**  
personnes ont été réalisés.

# L'action des Chambres d'agriculture sur LA RÉDUCTION DES USAGES ET IMPACTS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN 2022 EN CHIFFRES

Les Chambres d'agriculture accompagnent les agriculteurs à la transition des pratiques agricoles en visant une diminution de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires, tout en préservant la compétitivité technique et économique des exploitations agricoles.

Les actions conduites par le réseau des Chambres d'agriculture sur le sujet de la réduction de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires sont structurées autour des périmètres sur le conseil aux agriculteurs en individuel et en collectif, la formation, la diffusion et le transfert aux agriculteurs, la recherche et le développement et les outils servant de références pour les conseillers.



## ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT LES AGRICULTEURS

**1 031** conseillers détenteurs du Certiphyto conseil

stable depuis 2 ans

Plus de **21 000** agriculteurs accompagnés individuellement ou collectivement

### ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

**10 200** conseils  
individuels spécifiques  
aux agriculteurs  
par les Chambres d'agriculture

**393** conseillers, pour **140 ETP**  
sont consacrés à cette mission

**3 718** conseils stratégiques

à l'utilisation des produits phytosanitaires  
(presque 10 fois plus qu'en 2021 !)

**40 %** des CSP sont réalisés uniquement  
en individuel

**60 %** présentent une modalité de groupe

### ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

**10 800** agriculteurs  
accompagnés par les Chambres d'agriculture  
dans un collectif d'agriculteurs mobilisant  
plus de **146 ETP ETP**  
(chiffres hors groupes DEPHY)



**122** groupes DEPHY fermes  
animés par les Chambres  
d'agriculture (2/3 des groupes)



**123** groupes 30 000  
(sur les 604 groupes de travail)  
animés par un conseiller  
de Chambres d'agriculture

**85** groupes GIEE

(sur les 931 groupes du territoire)  
animés par un conseiller de Chambres d'agriculture  
travaillent sur le volet réduction des PPP

**260** groupes  
de développement agricole



## FORMER LES AGRICULTEURS ET LES CONSEILLERS

### FORMER DES AGRICULTEURS

**1 470** formations Certiphyto  
en 2021 réalisées ayant bénéficiées à

**16 728** agriculteurs

 **-32%** par rapport à 2021

**4 028** agriculteurs

ont passé leur 1er Certiphyto dans une  
Chambre d'agriculture

**4 160** agriculteurs

ont bénéficié d'une formation sur des thèmes  
touchant à la réduction de l'usage et des  
impacts des phytosanitaires en 2020  
(hors Certiphyto).

### FORMATION DES CONSEILLERS

RESOLIA a organisé

**21** sessions de formations Certiphyto  
primo-accédant ou renouvellement en 2020  
pour

**228** stagiaires

 **+37%** par rapport à 2021

RESOLIA a formé

**112** nouveaux conseillers  
au conseil stratégique phytosanitaires

Hors Certiphyto et conseil stratégique phytos,  
RESOLIA a organisé

**12** sessions de formation  
en lien avec la protection intégrée des cultures  
et l'accompagnement à la réduction  
des phytosanitaires,  
regroupant  
**76** stagiaires



## OUTIL DE TRANSFERT ET DE COMMUNICATION AUX AGRICULTEURS

### RENCONTRES ALTERNATIVES PHYTOS

Plus de **37** journées d'échanges  
ont été organisées en 2022  
ayant rassemblé

**635** agriculteurs  
et

**228** conseillers hors Dephy

### ACTIONS DE TRANSFERT DES RÉSULTATS DEPHY

dont de nombreuses journées techniques, de  
démonstrations organisées par des ingénieurs  
réseaux DEPHY

**929** actions de communication  
et de démonstration

réalisées par des Ingénieurs réseaux Dephy  
de Chambres d'agriculture  
dont

**55%** d'évènements types journées techniques  
Ayant réunies plus de

**38 600** participants



## RECHERCHER ET DÉVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES

### EXPÉRIMENTER

**1 055** essais  
ont été conduits par  
les Chambres d'agriculture sur la thématique  
réduction des produits phytosanitaires  
mobilisant plus de **103** ETP

Ces visites d'essais ayant rassemblé  
plus de **6 145** agriculteurs  
et **1 484** conseillers

### FOCUS SUR DEPHY EXPÉ

Les expérimentations conduites dans les  
projets DEPHY Expé, qui visent des réductions  
fortes, voire la suppression, des produits  
phytosanitaires.

**6** projets DEPHY Expé  
actuellement en cours sont portés  
par des Chambres d'agriculture

et

**29** Chambres d'agriculture  
mettent en place des essais dans ce cadre.



## INFORMER LES AGRICULTEURS ET DIFFUSER DES INFORMATIONS

### BULLETINS DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

En 2022,  
plus de **2 650** BSV  
ont été produits et diffusés  
à plus de **42 000** personnes abonnées.

**629** agents de Chambres d'agriculture  
réalisent des observations de parcelles.

Plus de **30 %** des observations  
sont réalisées par des agents  
de Chambres d'agriculture.

**180** agents  
impliqués dans l'animation de filières  
et la rédaction des BSV soit  
plus de **22** ETP

### CELLULE RECHERCHE INNOVATION ET TRANSFERT

Impliqués dans le Centre de ressources  
« Glyphosate »

Recensement des travaux  
sur les alternatives au cuivre

Et le Centre de ressources  
alternatives au cuivre

### PROJETS EUROPÉENS

**3** projets européens  
IPM works, IPM decisions et IWM PRAISE



# RAPPORT ANNUEL DE L'ACTION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE SUR LA RÉDUCTION DES USAGES ET IMPACTS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

2022, action des Chambres d'agriculture

Crédit photo : Chambres d'agriculture / Gettyimages - Édité en janvier 2024

